



<p style="text-align: center;"><b>DINER DU 22 JUIN 2010</b> <b>AU POLO DE PARIS</b></p>
---

Monsieur le Premier Président,

Madame le Président de « notre » Tribunal,

Monsieur le Bâtonnier,

Mesdames, Messieurs les Magistrats,

Messieurs les Présidents des chambres professionnelles et des syndicats,

Mes chers Confrères,

Chers Amis,

Il y a des circonstances agréables dans la vie, et celle de vous retrouver ici, ce soir, en fait partie.

C'est en effet un grand bonheur que de partager avec vous ce moment de convivialité.

Au seuil de la présidence que j'exerce de l'association, je voudrais vous faire part, au nom de tous ses membres, de leurs remerciements, vous parler d'un souhait qui m'est cher, et que je voudrais essayer d'exaucer pendant mon mandat, et d'un projet que j'entends mettre en œuvre.

Ces remerciements vont tout d'abord à Monsieur le Premier Président, dont je salue la présence, car je sais son emploi du temps très chargé et qu'en acceptant de nous rejoindre ce soir, il a fait un sacrifice dont pâtissent, soit ses collaborateurs, soit ses proches, et je voulais le remercier d'être avec nous.

Mes remerciements vont aussi à Madame le Président du Tribunal, dont nous avons tous apprécié, lors de son installation, les paroles fortes envers le Barreau avec lequel elle a clairement annoncé son souhait d'entretenir la meilleure collaboration possible.

Nous y sommes très sensibles.

Monsieur le Bâtonnier Jean CASTELAIN était en réalité retenu par une autre obligation qu'il a annulée pour pouvoir nous rejoindre : qu'il en soit chaleureusement remercié car c'est un nouveau témoignage de la cordialité et de la fidélité des relations de l'Ordre envers Droit et Procédure.

Je voudrais enfin remercier tous les intervenants à nos colloques : magistrats, professeurs de droit, avoués, confrères et j'en oublie, qui nous font l'amitié d'être ici ce soir.

\*

Nous sommes donc ici ce soir pour échanger, pour partager, et pour rêver aussi peut-être, un peu.

Car j'ai placé mon mandat sous le signe d'un rêve :

Oh ! pas un rêve inatteignable,

pas un rêve médiocre non plus,

non, un rêve tout simple, qui pourrait devenir une réalité :

celui d'associer plus étroitement à nos travaux des hommes et des femmes comme ceux qui, régulièrement, nous rejoignent dans nos réunions d'information, dans nos colloques, et avec lesquels nous travaillons tous les jours : je veux parler des magistrats avec lesquels nous entretenons, en tant que professionnels, des relations empreintes de cordialité, mais aussi parfois, d'incompréhension.

Oh ! loin de moi l'idée que l'on puisse, dans une sorte d'utopie, tout mélanger : les juges sont des juges, les avocats des avocats, et il n'est pas sain que, par je ne sais quelle proximité, ou familiarité, les uns et les autres se départissent de leur rôle respectif et qu'ils puissent, d'une manière ou d'une autre, porter atteinte à la nécessaire indépendance qui doit présider à nos relations.

Mais enfin, les avocats ne sont-ils pas des auxiliaires de justice ?

C'est-à-dire, non pas seulement des rouages du mécanisme judiciaire, mais des hommes et des femmes sans lesquels la justice ne peut pas être rendue.

Vouloir rendre la justice sans avocat, c'est comme vouloir parler français sans les auxiliaires avoir et être : c'est pratiquement impossible (essayez, vous verrez).

Des réunions de travail auxquelles nous participons, se ressent la même satisfaction en découvrant les progrès que nous faisons, les uns et les autres, à chaque fois que nous dialoguons : l'interactivité des plaidoiries, les rendez-vous judiciaires, la volonté de structurer les écritures, de préparer plus en amont le temps de l'audience pour qu'il soit utile à tous ses acteurs, tendent à rendre la meilleure décision pour les parties.

Or, toutes ces réflexions, tous ces efforts, tous ces progrès, ne sont possibles que par la voie du dialogue.

Et, qui mieux que Droit et Procédure, souvent mandaté par l'Ordre pour le représenter, qui d'autre, mieux que Droit et Procédure, peut œuvrer à cette coopération ?

Par delà ces réunions de travail, d'information et ces colloques,

n'est-il pas temps qu'un ou deux magistrats, occupant des fonctions non juridictionnelles bien sûr, ou ayant accédé à la Cour de Cassation, participent aux réunions de notre Conseil d'Administration pour y apporter un autre éclairage sur les problèmes, strictement techniques, de droit et de procédure dont l'Association s'est fait une spécialité ?

Rien ne nous en empêche, tout au contraire :

Nos statuts nous permettent d'accueillir au Conseil d'Administration des invités ponctuels : tel ou tel magistrat que l'un ou l'autre des chefs de juridiction voudrait bien désigner, pourrait ainsi réfléchir avec nous aux implications de telle réforme, à la nécessité de faire évoluer telle pratique, pour qu'encore et toujours, notre Association, conciliant et servant les intérêts des acteurs du monde judiciaire, aide les avocats à exercer leur métier traditionnel de représentation en justice et de défense, le plus efficacement possible.

\*

\* \*

J'en viens maintenant à l'annonce d'une action que j'aimerais engager envers les plus jeunes.

Je suis frappé, en effet, que notre association qui recrute de nombreux jeunes participant à nos réunions d'information, ne les implique pas plus encore dans ses travaux.

J'ai la chance, au sein du conseil d'administration, d'être entouré par des jeunes gens pleins d'avenir, au talent prometteur, et qui ont beaucoup d'énergie et de projets : je les en remercie au passage.

Mais c'est à l'avenir que je pense.

J'ai donc l'intention de mettre en œuvre trois mesures simples :

- La première, c'est de leur consacrer un voyage d'étude de quelques jours (parce que la plupart d'entre eux sont chargés de famille), pas trop loin de Paris (pour ne pas grever leur budget) afin d'apprendre à les connaître.

Grâce au talent et à l'énergie de notre trésorière, le conseil d'administration emmènera les volontaires de moins de 30 ans, cet automne, au Luxembourg, pour visiter les institutions européennes qui s'y trouvent et « partager le sel et pain », comme l'on disait dans la légion romaine.

- La deuxième chose est l'instauration d'un système de « membres référents » en matière de procédure : un peu comme l'a fait l'Ordre en désignant un membre du conseil référent pour chaque avocat du barreau de Paris.

L'idée serait d'orienter chaque nouveau jeune membre de l'association de moins de trois ans de barre vers un de ses aînés pour l'aider à résoudre certaines difficultés techniques procédurales : les membres du conseil d'administration ont été commis d'office ; j'attends la candidature de ceux qui voudraient bien se porter volontaires pour constituer ce corps de référents.

- La troisième et dernière chose est la réforme du prix de Droit et Procédure : vous ne le savez peut-être pas mais, chaque année, Droit et Procédure remet un prix à l'étudiant de l'Ecole du Barreau qui a eu la meilleure note de procédure civile.

Ce prix revêt deux formes : un chèque et un livre.

Jusqu'à présent, livre et chèque étaient remis lors de la rentrée de l'école en présence des étudiants et enseignants.

Si l'exemplarité d'une telle remise de prix à l'égard des élèves est indispensable au renom de l'association, elle n'est pas assez valorisante pour celui qui reçoit le prix, ni très utile pour les membres qui ne connaissent que le nom du lauréat, pour peu qu'ils fréquentent notre site internet.

Aussi, le conseil d'administration a-t-il été décidé que désormais, la remise du prix se ferait en deux temps :

- ❖ la proclamation des résultats et la remise du 1<sup>er</sup> prix se fera à l'Ordre, comme à l'accoutumée.

Je dis la proclamation « des » résultats car nous allons créer deux accécits pour honorer deux autres étudiants.

- ❖ En revanche, la remise des beaux livres des trois lauréats se fera à l'issue de notre dîner annuel, comme ce soir, ce qui nous permettra de vous les présenter et de les accueillir.

Vous apprendrez ainsi à repérer les talents de demain en matière de procédure et ces futurs confrères apprendront à vous connaître, ce qui participera du mouvement qu'il nous faut créer entre notre association et les plus jeunes de ses membres.

Voilà le projet que je forme et qui, j'espère, vous plaira.

Nous aurons l'occasion d'en faire un point l'an prochain, lors du dîner de l'année 2011.

\*

Mais je ne voudrais pas conclure mon propos sans vous avoir fait sourire et j'aimerais vous rapporter celui de Pierre LOEWEL tiré de son célèbre « Tableau du Palais » de 1928 (la date est importante pour qu'il n'y ait pas de confusion sur le sens de certains mots) :

Saint Yves, patron des gens de justice avant de devenir celui des avocats, « ne dut son entrée au Paradis qu'à la faveur d'une méprise : s'étant posté à la porte du refuge céleste, il profita d'un moment d'inattention de Saint Pierre pour se glisser avec quelques nouveaux venus puis, installé dans la place, refusa d'en sortir, parla grec et latin, cita les auteurs profanes, emprunta à la Sainte Ecriture des passages avec lesquels il prétendit justifier sa présence et son droit « d'occupant »

Intrigué par le vacarme, le Père Eternel fit appeler son fidèle portier. Il le morigéna pour avoir si mal rempli son office et Pierre, remuant son énorme trousseau de clefs, ne trouva rien à répondre.

« Que veut au juste cet intrus ? » demanda Dieu plein de colère  
« Père Eternel, lui répondit Saint Pierre, c'est en vain que je l'ai menacé de votre courroux : cet insensé répond qu'il ne cèdera qu'à une procédure d'expulsion régulière. Il invoque le Droit, la Forme, je ne sais quoi et se croit encore plaidant sur terre ».

« Soit, dit le Père Eternel qui en a vu bien d'autres, il faut être doux avec les fous et ne pas contrarier cette créature dans ses manies : faisons de la procédure : va quérir un avoué ».

Mais c'est en vain que Saint Pierre fouilla tous les coins du Paradis (s'il y croisa la vérité sortie de son puits - à laquelle il ordonna pour la énième fois « mais n'te promène donc pas toute nue ! ») d'avoué point, car de mémoire de saint, pas un avoué n'y avait été admis depuis la création.

Et depuis ce jour, Saint Yves jouit au Paradis d'une place usurpée, cependant que Saint Pierre attend toujours à la porte, et sans le voir venir, le premier officier ministériel ».

Voilà, j'ai sans doute été trop long et je vous prie de m'en excuser.

En vous remerciant de votre attention, je vous invite à passer une agréable soirée en notre compagnie.